



**DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 – 12
MODIFICATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT
D'UNE PLAINE SPORTIVE AUX ABORDS DU GYMNASSE BRIANNA VIDÉ-
LOTS N°1 ET LOTS N°2**

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu le Code de la Commande Publique,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 22123-1-1° du Code de la commande publique) pour les travaux relatifs à l'aménagement d'une plaine sportive aux abords du gymnase Brianna Vidé à Seysses.

Le lot n°1 du marché n°25-07 a été attribué ainsi :

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT initial en EUROS HT	MONTANT marché avant présent avenant en EUROS HT
1	Terrassement - VRD	SPIE BATIGNOLLES MALET 30 avenue de Larrieu 31 100 TOULOUSE	108 359,99 €	108 359,99 €

Le lot n°2 du marché n°25-07 a été attribué ainsi :

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT initial en EUROS HT	MONTANT marché avant présent avenant en EUROS HT
2	Equipement City stade	HUSSON international SA Route de l'Europe – BP 1 68 650 LAPOUTROIE	47 989,75 €	47 989,75 €

En application de l'article R.2194-2 et R.2194-3 du code de la commande publique, plusieurs modifications du marché ont pour objet d'augmenter le montant des contrats pour le(s) motif(s) suivant(s) : Prestations supplémentaires non prévues au contrat initial.

Les prestations du marché doivent être complétées par les modifications indiquées dans le tableau ci-dessous afin d'ajouter des prestations complémentaires pour les lots n°1 et n°2 du marché n°25-07 concernant l'aménagement d'une plaine sportive aux abords du gymnase Brianna Vidé :

- Lot n°1 :
 - Travaux complémentaires pour le revêtement.
 - Travaux complémentaires pour le mobilier (racks à vélos et bancs).
- Lot n° 2
 - Travaux complémentaires pour l'ajout d'un équipement (gazon bleu).
 - Travaux complémentaires pour l'ajout d'un équipement (pare ballon basket).

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Modifications de marché	MONTANT modifications de marché en EUROS HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE en EUROS HT	Taux d'Augmentation
1	Terrassement - VRD	SPIE BATIGNOLLES MALET 30 avenue de Larrieu 31 100 TOULOUSE	N°1	+7 973,40 €	116 333,39 €	7,36%

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Modifications de marché	MONTANT modifications de marché en EUROS HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE en EUROS HT	Taux d'Augmentation
2	Equipement City stade	HUSSON international SA Route de l'Europe – BP1 68 650 LAPOUTROIE	N°1	+2 228,00 €	50 217,75 €	4,64%

Considérant l'exposé ci-dessus,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver les modifications de marché tel que présentées ci-dessus,

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses, le 12 mars 2026.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

